1. Identification

Identifiant de produit utilisé sur l'étiquette

Frontier® Max Herbicide

Usage recommandé du produit chimique et restrictions d'usage

Utilisation appropriée*: produit phytosanitaire, herbicide

* L'utilisation recommandée identifiée pour ce produit est fournie uniquement pour se conformer à une exigence du gouvernement fédéral et ne fait pas partie d'une spécification publiée par le vendeur. Les termes de cette Fiche de Données de Sécurité (FDS) ne créent pas ni n'induisent de garantie, expresse ou implicite, y compris par incorporation dans ou référence à l'accord commercial du vendeur.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:
BASF Agricultural Solutions Canada Inc.
510, 28 Quarry Park Boulevard SE,
Calgary, AB, T2C 5P9
CANADA

Téléphone: +1 (403) 523-3000

Numéro d'appel d'urgence

Information 24 heures en cas d'urgence
CHEMTREC: 1-800-424-9300
BASF HOTLINE: (800) 454-COPE (2673)

Autres moyens d'identification

Formule brute: C12 H18 Cl N O2 S
PCP# 29194

2. Identification des dangers

Conformément à la Réglementation sur les Produits Dangereux (SOR/2015-17)

Classification du produit

Asp. Tox.	1	Danger par aspiration
Acute Tox.	4 (par voie orale)	Toxicité aiguë
Skin Irrit.	2	Irritation de la peau

Eye Irrit.	2A	Irritation des yeux
Skin Sens.	1B	sensibilisation de la peau
Carc.	2	Cancérogénicité
Aquatic Acute	1	Danger pour le milieu aquatique - aigu
Aquatic Chronic	1	Danger pour le milieu aquatique - chronique

Éléments d'étiquetage

Pictogramme:

Mention d'avertissement:
Danger

Mention de Danger:

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil de Prudence (Prévention):

P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P201	Veiller à obtenir des instructions spéciales avant utilisation.
P261	Éviter de respirer les brouillards ou vapeurs ou aérosols.
P280	Porter une protection pour les yeux.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.
P264	Se laver les parties du corps contaminées soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Conseils de prudence (Intervention):

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P301 + P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.
P333 + P313	En cas d'irritation/éruption cutanée: consulter un médecin.
P330	Rincer la bouche.
P391	Recueillir le produit répandu.
P332 + P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P331	NE PAS faire vomir.
P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Conseils de Prudence (Stockage):

P405	Garder sous clef.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501	Eliminer le contenu/récipient conformément aux règlementations locales.

3. Composition / Information sur les ingrédients

Conformément à la Réglementation sur les Produits Dangereux (SOR/2015-17)

(S)-diméthènamide
Numéro CAS: 163515-14-8
Teneur (W/W): 63.9 %
Synonyme: Acetamide, 2-chloro-N-(2,4-dimethyl-3-thienyl)-N-[(1S)-2-methoxy-1-methylethyl]-

naphthalène
Numéro CAS: 91-20-3
Teneur (W/W): < 3.0%
Synonyme: Naphthalin

solvant naphta
Numéro CAS: 64742-94-5
Teneur (W/W): < 20.0%
Synonyme: Solvent naphtha, petroleum, heavy arom.

Naphthalene, 2-methyl-
Numéro CAS: 91-57-6
Teneur (W/W): 5.0 - 7.0%
Synonyme: Pas de données disponibles.

Naphthalene, 1-methyl-
Numéro CAS: 90-12-0
Teneur (W/W): 3.0 - 5.0%
Synonyme: Pas de données disponibles.

Unknown POE (6) Tridecyl ether phosphate, reaction product with POE (5) soya amine of BI 000000104545, ATLOX AL-2927
Teneur (W/W): 3.0 - 5.0%
Synonyme: Pas de données disponibles.

Oxirane, methyl-, polymer with oxirane, monobutyl ether
Numéro CAS: 9038-95-3
Teneur (W/W): 1.0 - 3.0%
Synonyme: Butoxypolyethylen/-Propylenglycol (mittl. MW > 500)

4. Premiers soins

Description des premiers soins

Indications générales:
Les secouristes devrait porter le matériel de protection personnel pour empêcher l'exposition. Retirer les vêtements souillés. Amener la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler 911 ou une ambulance, puis administrer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à- bouche. En cas d'intoxication, appeler un centre antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement, en se munissant de l'emballage ou de l'étiquette du produit.

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable. Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Lorsque inhalé:
Transporter la personne concernée à l'air libre et la faire se reposer au calme. Aider à la respiration au besoin.

Repos, air frais, secours médical.

Lorsque en contact avec la peau:
Laver la peau immédiatement avec de grandes quantités d'eau pendant 15 à 20 minutes.

Laver aussitôt à fond avec beaucoup d'eau et du savon, secours médical.

Lorsque en contact avec les yeux:
Tenir les yeux ouverts et rinser lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Retirer les verres de contact, s'il y a lieu, après les 5 premières minutes, puis continuer à rinser.

laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées, faire procéder à un contrôle par un ophtalmologue

Lorsque avalé:
Ne pas donner de solide ni de liquide. Ne provoquer les vomissements que si cette recommandation provient d'un centre anti-poison ou d'un médecin. Ne jamais faire vomir ou faire avaler quelque chose par la bouche, si la personne blessée est inconsciente ou souffre de crampes. Secours médical immédiat.

Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical. Ne pas faire vomir car il y a danger d'aspiration.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: pneumonie par aspiration
Dangers: Contient des distillats de pétrole.
Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11. (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin

Traitement:	Les vomissements peuvent provoquer une pneumonie par aspiration à cause des ingrédients.
Traitement:	Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction recommandés:
mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone, eau pulvérisée

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers lors de la lutte contre l'incendie:
monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Chlorure d'hydrogene, oxydes de soufre, oxydes d'azote, composés halogénés, composés phosphorés
Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

Conseils aux pompiers

Equipement de protection contre l'incendie:
Les pompiers doivent être équipés d'un masque à oxygène autonome et d'un matériel anti-feu.

Autres informations:
Le personnel non nécessaire doit être évacué du secteur. Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie. Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Prendre les mesures de protection adéquates. Evacuer les personnes. Fermer la source de la fuite uniquement dans des conditions de sécurité. Eteindre les sources d'allumage à proximité et dans le sens du vent. Assurer une ventilation adéquate. Porter des vêtements et un équipement de protection appropriés.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer. Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Placer la matière absorbée dans des conteneurs adaptés pour la réutiliser ou l'éliminer dans une installation agréée.

La substance / le produit déversé(e) doit être récupéré(e) et utilisé(e) selon les taux des étiquettes dans la mesure du possible. Si la substance / le produit ne peut être utilisé(e), les déversements doivent être contenus, solidifiés et placés dans des conteneurs adaptés pour être jetés. Après avoir été décontaminée, la zone du déversement peut être lavée avec de l'eau. Collecter l'eau de lavage pour l'éliminer conformément aux méthodes approuvées.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour une manutention sans danger

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:
Les mesures correspondantes de sécurité contre l'incendie doivent être respectées. Mettre à disposition des extincteurs. Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Eviter la chaleur extrême. Ne pas exposer aux substances susceptibles d'être oxydées. Le matériel électrique doit être conforme au code électrique national. Mettre correctement à la terre l'ensemble de l'installation prévue pour éviter l'accumulation des charges électrostatiques au poste de transvasement. Une décharge électrostatique pourrait causer l'inflammation.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Séparer des substances non compatibles. Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux. Séparer des textiles et des matériaux similaires.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais, bien ventilé à l'écart de toute source d'inflammation, chaleur ou flamme. Protéger les récipients des dommages physiques. Protéger de toute contamination. Les prescriptions des autorisations administratives et les règlementations sur le stockage doivent être respectées.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les utilisateurs de pesticides doivent se reporter à l'étiquette du produit pour les exigences en matière d'équipement de protection individuelle.

<u>Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail</u>

naphthalène	ACGIH, US:	VME 10 ppm ;
	ACGIH, US:	Effet sur la peau ; Danger d'absorption cutanée
	OSHA Z1:	CTR 10 ppm 50 mg/m3 ;

solvant naphta	ACGIH, US:	Effet sur la peau Non aérosol (Vapeur d'hydrocarbure total); Danger d'absorption cutanée
	ACGIH, US:	VME 200 mg/m3 Non aérosol (Vapeur d'hydrocarbure total); Application limitée aux conditions pour lesquelles l'exposition aux aérosols est négligeable.
(S)-diméthènamide	VME 0.54 mg/m3 ;	
Naphthalene, 1-methyl-	ACGIH, US:	Effet sur la peau ; Danger d'absorption cutanée
	ACGIH, US:	<** Phrase language not available: [FR] BAS01 - HPK74265 **> 3 <** Phrase language not available: [FR] BAS01 - HPK74242 **> ;
	ACGIH, US:	VME 0.05 ppm ;
Naphthalene, 2-methyl-	ACGIH, US:	VME 0.5 ppm ;
	ACGIH, US:	Effet sur la peau ; La substance peut être absorbée à travers la peau.
	ACGIH, US:	Effet sur la peau ; Danger d'absorption cutanée
	ACGIH, US:	<** Phrase language not available: [FR] BAS01 - HPK74265 **> 3 <** Phrase language not available: [FR] BAS01 - HPK74242 **> ;
	ACGIH, US:	VME 0.05 ppm ;

Conception d'installations techniques:
Des mesures d'ingénierie devraient être utilisées autant que possible afin de réduire le besoin d'équipement de protection individuelle.

<u>Équipement de protection individuelle</u>

Protection respiratoire:
Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante.

Protection des mains:
Gants de protection résistant aux produits chimiques

Protection des yeux:
Lunettes de sécurité avec protections latérales. Porter un masque protecteur ou des lunettes de protection (contre les agents chimiques) bien ajustées s'il y a risque d'éclaboussures.

Vêtements de protection:
Vêtement de protection léger

Mesures générales de protection et d'hygiène:
Porter une chemise à manches longues et un pantalon long en plus des autres équipements de protection individuelle indiqués. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Les équipements de protection individuelle devraient être décontaminés avant réutilisation. Les gants doivent être contrôlés régulièrement et avant chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites fuites p.ex.). Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ranger séparément les vêtements de travail. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique:	liquide	
Odeur:	aromatique(s)	
Seuil olfactif:	Non déterminé en raison du danger potentiel pour la santé par inhalation.	
Couleur:	brun foncé	
Valeur du pH:	env. 2 - 4 (1 %(m), env. 25 °C)	
Point de fusion:	Le produit n'a pas été testé.	
Point d'ébullition:	> 280 °C Les données se rapportent à la matière active.	
Point d'éclair:	env. 105 °C	(Directive 92/69/CEE, A.9)
Inflammabilité:	non applicable	
Limite inférieure d'explosivité:	Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.	
Limite supérieure d'explosivité:	Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.	
Auto-inflammation:	env. 425 °C	(Directive 92/69/CEE, A.15)
Pression de vapeur:	env. 0.00347 Pa (20 °C) Les données se rapportent à la matière active.	
Densité:	env. 1.13 g/cm3 (20 °C)	(Ligne directrice 109 de l'OCDE)
Densité de vapeur:	non applicable	
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow):	Ces informations proviennent des propriétés de chacun des composants.	
Décomposition thermique:	Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.	
Viscosité dynamique:	env. 16.3 mPa.s (40 °C)	
Viscosité, cinématique:	env. 14.7 mm2/s (40 °C)	
Taille d'une particule:	La substance / le produit est commercialisé(e) ou utilisé(e) sous forme non solide ou sous forme de granulé.	
Solubilité dans l'eau:	émulsifiable	
Vitesse d'évaporation:	non applicable	
Autres informations:	Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.	

10. Stabilité et réactivité

Réactivité
Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Corrosion des métaux:
Pas d'effet corrosif sur les métaux attendu.

Propriétés oxydantes:
Du fait de sa structure, le produit n'est pas classé comme comburant (Directive 2004/73/EC, A.21)

Stabilité chimique
Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

Possibilité de réactions dangereuses
Le produit est chimiquement stable.
Une polymérisation dangereuse n'a pas lieu. Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Conditions à éviter
Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Eviter le stockage prolongé. Eviter les décharges électrostatiques. Eviter toute contamination. Eviter l'exposition prolongée à la chaleur extrême. Eviter les températures extrêmes.

Matières incompatibles
Acide Nitrique (HONO2), Acide sulfurique, oxydants puissants

Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition:
Produits de décomposition dangereux: oxydes d'azote, oxydes de soufre, aldéhydes

Décomposition thermique:
Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

11. Données toxicologiques

Voie primaire d'exposition

Les voies de pénétration pour les solides et liquides sont l'ingestion et l'inhalation, mais peuvent inclure le contact avec les yeux ou la peau. Les voies de pénétration pour les gaz comprennent l'inhalation et le contact avec les yeux. Le contact avec la peau peut être une voie de pénétration pour les gaz liquéfiés.

Toxicité/Effets aigus

Toxicité aiguë
Evaluation de la toxicité aiguë: Légèrement toxique après une seule ingestion. Légèrement toxique après un contact cutané de courte durée. Relativement non toxique après une inhalation de courte durée.

Par voie orale
Type de valeur: DL50

espèce: rat (femelle)
Valeur: > 500 - < 2,000 mg/kg (Ligne directrice 423 de l'OCDE)

Inhalation
Type de valeur: CL50
espèce: rat (mâle/femelle)
Valeur: > 5.6 mg/l (Ligne directrice 403 de l'OCDE)
durée d'exposition: 4 h

Par voie cutanée
Type de valeur: DL50
espèce: rat (mâle/femelle)
Valeur: > 5,000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)

Evaluation des autres effets aigüs
Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):
Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n’est anticipée suite à une seule exposition.

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Irritation / corrosion
Evaluation de l'effet irritant: Cause des lésions importantes mais temporaires aux yeux. Peut provoquer de légères irritations de la peau.

Peau
espèce: lapin
Résultat: Irritant.
Méthode: Ligne directrice 404 de l'OCDE

Oeil
espèce: lapin
Résultat: Irritant.
Méthode: Ligne directrice 405 de l'OCDE

Sensibilisation
Evaluation de l'effet sensibilisant: A une action sensibilisante pour la peau dans les tests sur animaux.

test de Buehler modifié
espèce: cobaye
Résultat: sensibilisant pour la peau
Méthode: Ligne directrice 406 de l'OCDE

Danger par Aspiration
Peut également endommager les poumons en cas d'ingestion (danger par aspiration). Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Toxicité/effets chroniques

Toxicité en cas d'exposition/administration répétée
Evaluation de la toxicité après administration répétée: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : (S)-diméthènamide

Evaluation de la toxicité après administration répétée: Des effets adaptatifs ont été observés en expérimentation animale, après exposition répétée.

Données relatives à : naphthalène
Evaluation de la toxicité après administration répétée: Une ingestion répétée de la substance n'a pas provoqué d'effets attribuables à celle-ci. La substance peut causer des dommages de l'épithélium olfactif en cas d'nhalation répétée. Le contact cutané répété avec la substance n'entraine pas d'effets liés à la substance.

Toxicité génétique
Evaluation du caractère mutagène: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : naphthalène
Evaluation du caractère mutagène: La substance n'a pas montré de propriétés mutagènes sur les bactéries. La substance révèle un effet mutagène lors d'un test sur des cultures de cellules de mammifères. La substance n'a pas entraîné d'effet mutagène en cours d'expérimentation sur mammifères. Données bibliographiques.
---

cancérogénicité
Evaluation du caractère cancérogène: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : naphthalène
Evaluation du caractère cancérogène: Lors d'essais à long terme réalisés sur le rat et la souris, la substance a montré un effet cancérigène par inhalation. Classement-UE La substance a été classée par la commission MAK dans le groupe 3 des produits cancérigènes (substances avec un potentiel cancérigène avéré). Le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) a classé la substance dans le groupe 2B (L'agent pourrait être cancérogène pour l'homme).
Le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) a classé la substance dans le groupe 2B (L'agent pourrait être cancérogène pour l'homme).

Données relatives à : solvant naphta
Evaluation du caractère cancérogène: Indications d'effet cancérigène possible en expérimentation animale. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.
---

toxicité pour la reproduction
Evaluation de la toxicité pour la reproduction: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.

Tératogénicité
Evaluation du caractère tératogène: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux réalisés avec des quantités qui ne sont pas toxiques pour les animaux adultes ne donnent pas d'indice pour un effet toxique pour les embryons.

Troubles médicaux aggravés par la surexposition

Les personnes ayant déjà des maladies affectant l'appareil respiratoire, la peau ou les yeux sont plus sensibles à des expositions excessives.

12. Données écologiques

Toxicité

Toxicité en milieu aquatique
Evaluation de la toxicité aquatique:
Toxicité auguë pour les poissons. Nocif à effets aigus chez les invertébrés aquatiques. Très toxique (effet aigu) pour les plantes aquatiques.

Toxicité vis-à-vis des poissons
CL50 (96 h) 7.94 mg/l, Oncorhynchus mykiss

Invertébrés aquatiques
CE50 (48 h) 17.1 mg/l, Daphnia magna

Plantes aquatique(s)
CE50 (7 j) 0.0085 mg/l (taux de croissance), Lemna gibba

NOEC (7 j) 0.003 mg/l (taux de croissance), Lemna gibba

CE50 (72 h) 0.1327 mg/l (taux de croissance), Desmodesmus subspicatus

CE10 (72 h) 0.0245 mg/l (taux de croissance), Desmodesmus subspicatus

Evaluation de la toxicité terrestre
Forte possibilité de non nocivité aiguë pour les abeiles domestiques. Forte possibilité de non nocivité à effets aigus pour les organismes terrestres.

Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation

Données relatives à : (S)-diméthènamide

Compte tenu du coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow) une accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : (S)-diméthènamide

En cas de rejet dans le sol, le produit s'infiltre et peut - en fonction de la biodégradation - être transporté dans les zones plus profondes du sol avec de grands volumes d'eau.

Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:
Les données relatives à l'écologie se rapportent à la matière active. Ne pas laisser pénétrer le produit dans les eaux sans traitement préalable.

13. Données sur l'élimination

Elimination du produit:
Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Elimination des emballages:
Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre
TDG

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Transport maritime
IMDG

Classe de danger:	9
Groupe d'emballage:	III
N° d'identification:	UN 3082
Étiquette de danger:	9, EHSM
Polluant marin:	OUI

Dénomination technique d'expédition:
MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient DIMÈTHÉNAMIDE-P, NAPHTALÈNE)

Sea transport
IMDG

Hazard class:	9
Packing group:	III
ID number:	UN 3082
Hazard label:	9, EHSM
Marine pollutant:	YES

Proper shipping name:
ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains DIMETHENAMID-P, NAPHTHALENE)

Transport aérien
IATA/ICAO

Classe de danger:	9
Groupe d'emballage:	III
N° d'identification:	UN 3082
Étiquette de danger:	9, EHSM

Dénomination technique d'expédition:
MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient DIMÈTHÉNAMIDE-P, NAPHTALÈNE)

Air transport
IATA/ICAO

Hazard class:	9
Packing group:	III
ID number:	UN 3082
Hazard label:	9, EHSM

Proper shipping name:
ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains DIMETHENAMID-P, NAPHTHALENE)

Autres informations
Exempté de la réglementation en cas de transport par route ou par rail conformément aux dispositions du TMD 1.45.1. Cette exemption prévoit qu'aucun document d'expédition de marchandises dangereuses ou signal de sécurité n'est requis pour ce produit lorsqu'il est transporté par voie terrestre ou par rail. Selon l'article 1.45.1 du Règlement sur le transport des marchandises dangereuses au Canada, les exigences relatives à la documentation et aux indications de danger pour les marchandises dangereuses ne s'appliquent pas aux polluants marins classés dans la classe 9 s'ils sont transportés uniquement sur terre par véhicule routier ou ferroviaire.

15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux

Status d'enregistrement:
Protection des cultures DSL, CA libre / exempté

Exigences de la loi sur les produits antiparasitaires en matière d'étiquetage

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire réglementé par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est soumis à certaines exigences en matière d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Voici les renseignements sur les dangers qui doivent figurer sur l'étiquette du produit antiparasitaire :

Crâne et os croisés dans un losange
AVERTISSEMENT:
Irrite les yeux.
Sensibilisant potentiel pour la peau.
Contient l'allergène soja.
CONSERVER HORS DE LA PORTEE DES ENFANTS.
NOCIF SI AVALÉ.
CAUSE UNE IRRITATION CUTANÉE.
Peut être mortel si avalé.
Cause une irritation des yeux.
Un contact cutané pronlogé ou répété peut occasionner une sensibilisation ou des réactions allergiques.
Empêcher d'atteindre les yeux, la peau et les vêtements.
Éviter l'inhalation de bruines/vapeurs.

Il existe des exigences environnementales spécifiques au Canada pour la manipulation, l'utilisation et l'élimination de ce produit antiparasitaire, qui sont indiquées sur l'étiquette.

16. Autres informations

FDS rédigée par:
BASF Agricultural Solutions Canada NA Product Regulations
FDS rédigée le: 2025/01/30

Nous soutenons les initiatives de la charte mondiale de la Gestion Responsable. Nous agissons positivement sur la santé et la sécurité de nos employées, clients, fournisseurs et voisins ainsi que sur la protection de l'environnement. Notre engagement dans le cadre du Responsible Care est total que ce soit pour commercer, opérer nos unités de production de façon sûre et responsable pour l'environnement, aider nos clients et fournisseurs à utiliser correctement nos produits. Nous voulons minimiser l'impact sur la société et l'environnement de nos activités de production, stockage, transport ainsi que l'impact de nos produits lors de leur utilisation et de leur traitement en fin de vie.

Frontier® Max Herbicide FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ